DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE

A remettre 15 jours avant le début des travaux

D'AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX	
DE PERMISSION OU AUTORISATION DE VOIRIE	
DE PERMIS DE STATIONNEMENT OU DE DEPÔT	
D'ALIGNEMENT	
Date de l'accord technique préalable du gestionnaire départemental de voirie) :	du domaine public départemental (art 47 du règlement
•	
1. DEMANDEUR Propriétaire des installations	
demeurant	
uenneu ant	Téléphone
	_
QUALITE: PARTICULIER	CONDUCTEUR-OPERATION
☐ MAITRE D'OUVRAGE	CONCESSIONNAIRE
☐ MAITRE D'ŒUVRE	ENTREPRENEUR
2. OBJET DE LA DEMANDE 1-OUVRAGES ET CANALISATIONS DES CONCESSION	INAIDES
	1.d gaz
1.a eau 1.b assainissement	1.e E.D.F.
1.c Télécom	1.f autres
1.0 Telecon	—
2-OUVRAGES ET BRANCHEMENTS PARTICULIERS	
2.a eau	2.d gaz
2.b assainissement	2.e E.D.F.
2.c Télécom	2.f autres
	14 TROTTOIRS
3-AQUEDUCS ET PONCEAUX	11-TROTTOIRS 12-ECHAFAUDAGES, DEPÔTS DE MATERIAUX
4-FOSSES - BARRAGES - ECLUSE 5-DISTRIBUTEURS DE CARBURANTS	13-ETALAGES, VENTE DE PRODUIT DE TOUTES
5-DISTRIBUTEORS DE CARBORANTS	NATURES, CHAISES ET TABLES DE CAFE
6-VOIES FERREES PARTICULIERES	14-ABATTAGE D'ARBRES EN BORDURE DE VOIE
7-ACCES, PORTES ET ENTREES CHARRETIERES	15-DEPÔT DE BOIS
8-MODIFICATION D'UN ACCES EXISTANT	16-ALIGNEMENT, HAIES SECHES, CLÔTURES
9-EXCAVATION A CIEL OUVERT, CARRIERES	17-ALIGNEMENT HAIES VIVES
SOUSTERRAINES, PUITS, CITERNES	18-PLANTATION EN BORDURE DES VOIES
10-PASSAGES INFERIEURS OU SUPERIEURS	
19-OUVRAGES SUR CONSTRUCTIONS ASSUJETTIES	A RECULEMENT
19.a crépis et rejointement	19.e revêtement des façades
19.b dtablissement d'un portail (relief)	19.f ouverture ou suppression de baies
19.c exhaussement ou abaissement des murs	19.g saillies (préciser lesquelles à la rubrique 20)
et façades	_
19.d réparation chaperons de mur et dalles	19.h autres

20-SAILLIES ET TRAVAUX SUR CONSTRUCTIONS EN E 20.a soubassements 20.b colonnes fenêtres contrevents 20.c tuyaux et cuvettes, grilles de fenêtres 20.d socles de devantures 20.e petits balcons 20.f grands balcons et saillies de toiture 20.g lanternes, enseignes, attributs 21-AUTRE DEMANDE DECRITE CI-DESSOUS 3. LOCALISATION - NATURE - DUREE DE L'OCCUPAT	20.h auvents et marquises 20.i bannes (stores) 20.j corniches 20.k chassis basculants 20.l marches et saillies au sol 20.m portes et volets 20.n autres			
COMMUNE :	LIEU-DIT :			
ADRESSE:				
PARCELLE N°:	SECTION N°:			
VOIE CONCERNEE : ROUTE NATIONALE TRANSFEREE N°	ROUTE DEPARTEMENTALE N°			
RUBRIQUES 1 et 2 : DUREE DES TRAVAUX NOM ET ADRESSE DE L'ENTREPRENEUR :	DATÉ DE DEBUT :			
RUBRIQUES 1 à 21 : NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE s'il n'est pas le demandeur :				
RUBRIQUES 12 à 15 : DUREE DE L'OCCUPATION (voir correspondance des rubriques au 2)	DATE DE DEBUT :			
4. PIECES A JOINDRE				
A toute demande, devra être joint un dossier comprenant :				

une fiche descriptive des travaux,

un plan de situation des travaux permettant de les situer par rapport à un repère connu (carrefour, pont...),

un plan d'exécution à l'échelle au 1/500 et le cas échéant, les ouvrages à une plus grande échelle,

un calendrier prévisionnel de réalisation,

une note sur les contraintes prévisibles sur la sécurité et la pérennité de la circulation,

Pour les rubriques 1 et 2 : plan de repérage du réseau existant au droit des travaux avec indication de la profondeur de la canalisation principale et du branchement envisagé,

Pour les rubriques 5,6 et 10 : plans détaillés

Pour les rubriques 3,4,9,11,12,13,15 : extrait plan cadastral

Pour les rubriques 7,8,14,16,17,18,19,20 :

extrait plan cadastral

photocopie de l'arrêté de permis de construire ou déclaration sur l'honneur attestant, soit l'absence de construction sur le terrain, soit l'année de construction de la bâtisse.

(voir correspondance des rubriques au 2)

5. ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE

Je, soussigné, auteur de la demande, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus. Je m'engage, dans le cas d'occupation du domaine public, à acquitter (sauf exonération prévue par la loi) une redevance annuelle au profit de l'état, du département ou de la commune, selon la nature de la voie concernée.

département ou de la	a commune, selon la nature de la voie conce	mee.			
•		Fait à		, le	
	AVIS D	U MAIR	RE .		
Favorable			Défavorable		
		_			
Observations					
		Α		le	
		cachet et	signature	,,,	
			_		

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

- * La demande doit être déposée au moins quinze jours avant le début de l'occupation ou des travaux auprès de la subdivision territoriale du secteur concerné (voir le tableau d'organisation communes / subdivisions consultable sur le site cg.71 sous le nom "liste commune et coordonnées subdivisions").
- * Un plan côté et un descriptif des travaux, réseaux ou installations projetées doivent être impérativement joints à la présente demande. Pour les raccordements, joindre également une vue en coupe côtée, Pour les échafaudages, préciser également les mesures prévues pour assurer la circulation des piétons.
- * Pour les travaux, outre l'obtention, de l'autorisation de voirie, l'entreprise chargée des travaux devra déposer une déclaration d'intention de commencement de travaux (D.I.C.T.),
- * L'obtention de l'autorisation de voirie ne dispense pas de l'obtention d'autres autorisations qui seraient éventuellement nécessaires au titre du